

Décision n° CODEP-LYO-2021-040608 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 23 septembre 2021 autorisant IONISOS à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 68

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 20 juillet 1971 modifié autorisant la Société Conservatome à modifier et compléter ses installations d'irradiation à Dagneux (Ain) ;

Vu le décret n°95-1139 du 23 octobre 1995 autorisant la société IONISOS à exploiter des installations nucléaires de base situées sur le territoire des communes de Dagneux (Ain), de Pouzauges (Vendée) et de Sablé-sur-Sarthe (Sarthe) ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-LYO-2021-037292 du 4 août 2021;

Vu la demande d'autorisation transmise par courrier DI-21-06-SN du 12 mai 2021 portant sur la reprise des boues contaminées localisées dans la piscine de D1,

Décide:

Article 1er

IONISOS, ci-après dénommé « l'exploitant » est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 68, dans les conditions prévues par sa demande du 12 mai 2021 susvisée.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 23 septembre 2021.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, le directeur des déchets, des installations de recherche et du cycle,

Signé par

Cédric MESSIER